



COMMUNE DE VAULION

Avis à la population Parc éolien Sur Grati

Informations sur l'état d'avancement du projet

Le projet de parc éolien de Sur Grati débute la phase concrète de réalisation.

Pour mémoire, le projet de parc éolien a fait l'objet d'un Plan Partiel d'Affectation (PPA) intercommunal qui est entré en vigueur après l'enquête publique de 2014 et les approbations successives jusqu'à celle du Tribunal fédéral de 2021. Simultanément au PPA, le projet routier pour l'aménagement des accès au parc a reçu toutes les autorisations valant permis de construire.

Sur cette base, les divers travaux d'aménagements routiers sur le territoire de notre commune, entre « Chez les Reymond » et l'entrée de « Sur Grati », vont débiter dès ce printemps et se dérouler en plusieurs étapes jusqu'au début de l'année prochaine.

La première étape des travaux qui va débiter ce lundi 22 avril concerne le tronçon allant de « Chez les Reymond » jusqu'au « Morez ». Une attention particulière sera portée à la population locale, habitants et exploitants, ainsi qu'aux personnes se rendant à la Dent de Vaultion pour limiter au maximum les désagréments. Ainsi la route d'accès à la Dent de Vaultion ne fera l'objet d'aucune fermeture durant le chantier.

La deuxième étape des travaux concerne le tronçon entre le « Plâne » et « La Mâche », lequel sera fermé pendant la durée du chantier. A titre indicatif, ce tronçon est déjà interdit à la circulation, sauf pour les riverains. Des solutions ont été trouvées avec les propriétaires fonciers et exploitants concernés.

Tous les propriétaires fonciers situés le long des routes concernées par les travaux ont été ou vont être contactés personnellement avant les travaux de manière à tenir compte au mieux de leurs préoccupations et intérêts.

La Municipalité, avec la collaboration du maître d'ouvrage, des mandataires et des entreprises, peut vous assurer que tout sera mis en œuvre pour que les riverains et usagers soient le moins possible impactés. Elle remercie également la population de sa compréhension et de se conformer à la signalisation mise en place.

La Municipalité se réjouit de la réalisation de ces travaux qui vont contribuer significativement à l'amélioration du réseau routier de la Commune de Vaultion.

En guise de rappel, les permis de construire pour la construction des éoliennes ont été mis à l'enquête en 2023 et délivrés par les Communes de Premier et de Vaultion au début de cette année. Ils ne seront toutefois pas en vigueur tant que les tribunaux n'auront pas statué sur les recours. Les travaux routiers prévus jusqu'au début de l'année prochaine ne sont pas concernés par ces permis de construire.

Vous serez informés de l'avancement des travaux et des prochaines étapes via notre site internet www.vaultion.ch et par affiches au pilier public.

Nous vous adressons nos meilleures salutations.

La Municipalité

Vaultion, avril 2024